

Inégalités de genre

Le 8 Mars, toutes et tous dans la rue!!!

Le 8 Mars est une journée incontournable pour la C.G.T. Cette journée Internationale des luttes des droits des femmes est toujours l'occasion, même si les luttes doivent se faire au quotidien, de rappeler que les inégalités de genre sont belles et bien des réalités dans notre société.

Une avancée à Saint-Nazaire et à l'Agglo Absence autorisée pour congé menstruel incapacitant >> C'est légal !

Dans sa décision du 7 janvier dernier, le Tribunal Administratif de Nantes indique que "...indépendamment de la fixation de règles par les dispositions législatives ou par un décret en Conseil d'Etat, le chef de service est compétent, à l'égard des fonctionnaires ou des personnels non titulaires placés sous son autorité, pour décider d'octroyer, à titre discrétionnaire, des autorisations spéciales d'absence..."

Concernées par ce jugement, la mairie de Saint-Nazaire et la CARENE prévoient donc de respecter les formes juridiques requises, à savoir une note de service exhaustive. Pour mettre en place ce droit à autorisation d'absence, dans les services et entités publiques, pour ce motif, une délibération ou décision de l'autorité ne respecte pas le cadre légal imparti. Par contre, en l'état, **une note de service du chef de service et pour les collectivités territoriales plus particulièrement du DGS, est de nature à remplir la condition de forme requise.**

Notre syndicat C.G.T qui portait déjà cette revendication dans nos instances félicite la Mairie d'avoir porté cette revendication qui nous est commune et d'appliquer cette avancée sociale dans nos deux collectivités.



Il n'en demeure pas moins qu'il faille aller plus loin, car, contrairement aux stéréotypes véhiculés, la santé des femmes au travail ne se résume pas aux pathologies liées aux cycles menstruels.

...CHARGE MENTALE..PLAFOND DE VERRE...USURE PHYSIQUE et PSYCHIQUE...

...TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES, CANCERS....

Une de nos syndiquée nous lançait récemment un cri du cœur; outre l'impact sur le temps professionnel des effets péri ménopause et de la ménopause qui ne sont pas pris en compte alors qu'ils sont très fatigants et handicapants, elle nous évoquait ses problèmes de mère célibataire:

« ...on est très nombreuses à vivre la même chose...Celles qui gèrent leurs enfants, celles qui font tout en même temps, le boulot, le perso, le gamin qui veut se déscolariser, parcours sup, le brevet, l'internat, l'adolescence, les rendez-vous médicaux, psy, psychiatres, TOUT!.... Celles dont on attend qu'elles soient comme les autres agents...et qui savent que ce n'est pas vrai. Celles qui payent tout toutes seules, et qui se paupérisent lentement...Celles qui tiennent, et qui savent que bien sûr, il y a un impact sur le professionnel. Evidemment! Nous ne sommes pas des supers héroïnes, on ne peut pas TOUT faire en même temps; celles qui répondent sur le temps de travail au CPE du lycée, parce que on en est à la énième absence sans excuses du gamin! Celles qui sont inquiètes!

C'est une drôle de façon de penser la sphère professionnelle comme étant séparée de la sphère personnelle. Elles sont bien sûre connectées, parfois pour le meilleur, et malheureusement parfois pour un impact négatif important. Bien évidemment la collectivité de doit pas appréhender réellement ces « accidents » de la vie, mais elle ne peut pas non plus ne pas les « voir ». Juste les voir ».

Rapport du Sénat 2023

« Les répercussions du travail sur la santé des femmes sont encore largement méconnues et minimisées. De même, les difficultés associées à la santé sexuelle et reproductive des femmes sont encore sous-estimées voire ignorées dans le monde du travail. Le manque de reconnaissance de la charge physique et mentale du travail des femmes est ainsi à l'origine d'impensés féminins dans la conception et la mise en œuvre des politiques de santé au travail. »

Le 8 Mars, rendons visible l'invisible!!

Pour plus de détails : Revendications CGT sur la Santé des femmes au travail





cgt.fr/8mars2026

Les femmes gagnent en moyenne **22 % de moins que les hommes**



En équivalent temps plein :
- 19 % de moins que les hommes dans la fonction publique **hospitalière**
- 12 % de moins dans la fonction publique d'État
- 7 % de moins dans la fonction publique **territoriale**

80 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes



80 % des personnes en situation de **pauvreté tout en ayant un emploi sont des femmes**

Le passage à temps partiel après une **naissance** est **10 fois plus fréquent** pour les mères que pour les pères



95 % des **secrétaires sont des femmes,**
94 % des **aides à domicile,**
90 % des **aides-soignantes...**



62 % des **cadres du secteur privé sont des hommes**

6 personnes sur 10 au Smic sont des femmes



L'écart de **revenu** du travail entre les hommes et les femmes est de **30 %** en incluant les personnes qui ne sont pas en emploi



Les femmes perçoivent une **pension de retraite** **inférieure de 38 %** à celle des hommes

SAINT-NAZAIRE le 8 Mars 2026

Rendez-vous 15h40 place de l'Amérique Latine

Manifestation, chants, prises de paroles, goûter de lutte...

Mobilisation soutenue par l'intersyndicale féministe

C.G.T., F.S.U., Solidaires 44, femmes solidaires, Choisir la cause des femmes...

un jour
SANS NOUS
et c'est
LE CHAOS



syndiqué-es
pour
l'égalité

